



Ma fiche pratique

NR maternité

Dans nos entreprises, les périodes de maternité entraînent encore des pertes de NR, des retards dans les déroulements de carrière et parfois des écarts durables de rémunération.

Pourtant, **avoir un enfant ne devrait JAMAIS rimer avec perte de salaire !**

NR MATERNITÉ, QUESACO ?

Vous revenez de congé maternité, vous pouvez obtenir un NR.

QUELLES CONDITIONS ?

Si vous n'avez pas bénéficié d'une augmentation au cours des 2 années précédant votre retour de congé maternité, vous ouvrez droit à l'obtention d'un NR.

C'est un droit qui vous garantit une revalorisation de salaire à votre retour.
Parce que la maternité ne doit pas être un handicap professionnel !

Une situation inacceptable

- Des agentes qui stagnent une année entière parce qu'elles ont été en congé maternité.
- Des NR refusés ou décalés "faute de temps travaillé".
- Des carrières ralenties alors même que la maternité est un droit protégé.
- Une logique comptable qui discrimine les femmes... encore en 2025 !

La CGT Énergie 77 vous accompagne !

- Pour vérifier vos droits et votre éligibilité.
- Pour constituer votre dossier afin de faire valoir vos droits.
- Pour suivre votre demande jusqu'à ce que votre NR soit appliquée.

Contactez-nous dès aujourd'hui !

**Ne laissez pas vos droits de côté,
avec la CGT Énergie 77,
vous êtes défendues et accompagnées !**

Ensemble, faisons entendre nos droits !

**Pas d'hésitation,
contactez-nous !**